

Date de la convocation : 02/04/2021		DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL		N°
		Séance du 8 Avril 2021		22-2021
Membres en exercice : 11		L'An Deux Mille Vingt Un le Huit Avril à 18 heures		
Présents : 8	Absents : 0	le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Robert SIEGEL, Maire,		
Représentés : 3	Pour : 11	Présents : SIEGEL R, MORESMAU JP, HOMBERT B, THEULE JC, GILHET B, VEDEL P, STEHLE C, QUEVREUX M.		
Contre : 0	Abstention 0	Absents représentés: MINAZZO D procuration à STEHLE C, KROGSDAHL A procuratio à MORESMAU JP, NICAISE V procuration à SIEGEL R,		

Objet : Reprise anticipé des résultats de l'exercice 2020

Monsieur le Maire expose qu'en application de la nomenclature M14, M4 les résultats de l'exercice précédent sont affectés par le conseil municipal après leur constatation lors du vote du compte administratif.

Toutefois l'instruction permet de procéder à une reprise anticipée des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Cette procédure est donc utilisée pour le vote des Budgets Primitifs 2021 selon les résultats 2020 suivants,

CCAS : Excédent de fonctionnement + 743,34 € reporté sur le BP 2021 compte 002

Musée : Excédent de fonctionnement + 22 514.85 € reporté sur le BP 2021 compte 002
Excédent d'investissement + 2 509.00 € reporté sur le BP 2021 compte 001

Parking Excédent de fonctionnement + 29 307.85 €
Déficit d'investissement - 28 876.36 € + reste à réaliser 11 643.75 € (recettes)

La reprise des résultats s'opère de la sorte :

Fonct : excédent 29 307.85 € - 17 232.61 €
= 12 075.24 € cpte 002

Invest : résultat reporté -28 786.36 € cpte 001
Affectation résultat 17 142.88 € cpte 1068

Budget général :

Excédent de fonctionnement : 83 519.71 €

Déficit d'investissement : 42 447.27 €

La reprise des résultats s'opère de la sorte :

Fonct : 83 519.71 € - 42 447.27 € = 41 072.44 € reporté sur le BP 2021 cpte 002

Invest : résultat reporté - 42 447.27 € cpte 001

Affectation de résultat 42 447.27 € cpte 1068

PREFECTURE
DE L'HERAULT
13 AVR. 2021
D.R.C.L.
GREFFE - P.F.R.A.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Décide



D'APPROUVER



DE NE PAS APPROUVER

La reprise anticipée des résultats de l'exercice 2020, en accord avec les balances du Trésor Public.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

Fait & délibéré à Saint-Guilhem, Jour, Mois, An que dessus.

Le Maire,
SIEGEL R.



MORESMAU JP. 	BRUNEL MINAZZO D. P/O	HOMBERT B. 	
THEULE JC. 	GILHET B. 	VEDEL P. 	
NICAISE V. P/O	KROGSDAHL A. P/O	STEHLE C. 	QUEVREUX M.